



DÉLIBÉRATION N°54-2025

Séance du mardi 7 octobre 2025

LE 7 OCTOBRE 2025 À 18H30, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURVIEL-LÈS-MONTPELLIER, RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE 2 OCTOBRE 2025, S'EST RÉUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, AU LIEU HABITUEL DE SES SÉANCES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME ISABELLE TOUZARD, MAIRE.

Nombre des Membres

Afférents au Conseil Municipal	19
En Exercice	18
Présents	14
Qui ont pris part à la délibération	16

Présents : Mme Isabelle TOUZARD, M. Gilles CUSIN, M. Gilles CHICAUD, Mme Séverine SEGISMONT, Mme Corine DURAND, Mme Mélanie ARNAL, M. Dominique BARIL, M. Guilhem GARCIN, M. Laurent MAYOUX, M. Jean-Claude MOURET, M. Patrick ORTIGOSA, Mme Véronique POMAREDE, Mme Laurence ROUSSEAU, M. Bernard SENAULT.

Pouvoirs :

Mme Claudine MOYA-ANNE avait donné pouvoir à Mme Laurence ROUSSEAU, M. Laurent PRAT avait donné pouvoir à M. Gilles CUSIN,

Absentes : Mme Juliette PAPROCKI-CAMARD, Mme Hélène BONNECUELLE

Secrétaire de séance : Mme Séverine SEGISMONT

OBJET : DÉNOMINATION DE VOIRIES

Madame Isabelle TOUZARD expose,

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'attribuer des noms à des rues et voies de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **VALIDE** le principe général de dénomination des voies de la commune,

- **VALIDE** les noms attribués à l'ensemble des voies communales dont la liste et les plans sont annexés à la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Maire,
Isabelle TOUZARD



Certifié exécutoire compte tenu de :

sa transmission en préfecture le 13/10/2025

et de sa publication le 14/10/2025

et/ou de sa notification le _____